

**Session du 3 et 4 février 2020**

**Intervention de Fatimata Amy**

**Commission des solidarités  
Enfance et famille**

Monsieur le Président,  
Cher·e·s Collègues,

Lors de notre commission du 15 janvier, un **bilan de transition** de la protection de l'enfance dans notre Département nous a été présenté, faisant **le point des actions réalisées, en cours ou à poursuivre**. Nous avons pu échanger longuement sur beaucoup de ces points.

Sans revenir sur tous les points abordés, nous **revenons** ici **sur certains** d'entre eux :

- Nous constatons que **le PEAD qui avait du mal à démarrer** (car les professionnels n'en avaient pas la culture) **se développe de plus en plus : c'est une bonne chose car cela contribue à la diversification des dispositifs**. Mais avez-vous envisagé un seuil pour ce dispositif ?
- Concernant les **MAM** dont le nombre n'a cessé de croître, **nous saluons particulièrement la poursuite envisagée de l'inclusion du handicap en leur sein**.
- Le **Département rencontre**, on ne va pas se le cacher, **des difficultés dans le recrutement des assistants familiaux**. Je sais que le Département travaille sur **l'attractivité** de ce métier. **Vous nous dites « on a du mal, mais les A.F. accueillent aujourd'hui plus d'enfants »**.  
**Comment expliquez-vous alors que pour 2020, nous en soyons au même montant de budget- rémunération (24,5millions d'euros) qu'en 2018 ?** (rappel pour 24,3 millions en 2019).  
**Nous** vous soumettons **une proposition**: il s'agit auprès de Maine-et-Loire Habitat d'accompagner la mise aux normes de certains logements en vue de pouvoir accueillir des enfants, cela pourrait contribuer à l'attractivité.
- Monsieur le Président, nous n'avons arrêté de vous interroger sur la mise en place du **comité des usagers**, objectif de votre schéma. Nous avons bien noté que vous rencontrez des difficultés et pourtant **leur participation nous semble fondamentale**.  
**Quelle suite donnez-vous à cet objectif ?**
- On le sait Monsieur le Président, le Département a mis en place des actions pour **accompagner la fonction parentale ; l'expérimentation qu'on vous propose**, a pour objectif de **renforcer les liens entre les éducateurs et les détenteurs de l'autorité parentale, mais également, en accompagnant plus ces détenteurs de l'autorité parentale, d'imaginer une plus grande réussite dans l'accompagnement des enfants entrant dans les structures**. Le budget de la protection de l'enfance ne cesse d'augmenter chaque année

et en termes de sortie du dispositif, nous n'avancions pas beaucoup ; c'est pour cela qu'il nous faut expérimenter de nouveaux modes de fonctionnement.

Concrètement, **notre proposition** : augmenter la subvention des gestionnaires de structure qui souhaitent mener cette expérimentation. En finançant 8 postes supplémentaires, nous pourrions accompagner les parents de 50 enfants. Cela représenterait un budget de 200 000€. Mais si nous doublons le nombre d'enfants qui retournent auprès de leur famille en moins de 12 mois, ce serait une bien maigre dépense.

Nous arrivons à la fin de la mise en place du nouveau dispositif. Il nous semble que même s'il s'agit du social, il est possible de fixer des objectifs quantitatifs. Quand nous présenterez-vous l'évaluation de l'appel à projets ? Ce sont des éléments que nous attendons.

Je vous remercie